



## JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

REÇU LE 24 JAN. 2023

Liquidation judiciaire

SARL BEEPHONE  
102 avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffe n°2021J00001  
Rôle n° 2021L00015

L'affaire a été entendue en audience publique le 3 Janvier 2023 par Alain ABADI, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Alain ABADI, juge remplissant les fonctions de Président de Chambre  
Jean-Claude CARAVACA, Ghislaine DAUREL-HEYDENREICH, juges  
Assistés de Julie GASCHAD, Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société BEEPHONE SARL et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 3 Janvier 2023 ;

La société BEEPHONE SARL ne s'est pas présentée ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées en raison de l'attente du produit de la vente aux enchères du stock et matériel ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

### PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constata que les opérations de la liquidation judiciaire de la société BEEPHONE SARL ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 14 Janvier 2025,

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 10 Janvier 2023.